

## DUREE :

14 heures

## PUBLIC ET PRE-REQUIS :

Tout public sans pré-requis

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : Nous contacter

## MODALITES DE FINANCEMENT :

Cette formation est éligible au financement par France Travail, par l'employeur ou les OPCO.

## OBJECTIF PEDAGOGIQUE :

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

## METHODES PEDAGOGIQUES :

Formation théorique et pratique, avec démonstration des gestes par le formateur et mise en pratique par les stagiaires.

## MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :

Formateur SST certifié par l'INRS.

Matériel de secourisme complet selon directives INRS (mannequins, défibrillateur de formation...), salle équipée de tables et chaises, paperboard, diaporama, vidéoprojecteur, aide mémoires et autocollants SST fournis par l'INRS.

## SANCTION DE LA FORMATION :

Une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire en fin de formation. Un certificat de sauveteur secouriste du travail délivré par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) sera remis aux stagiaires sous certaines conditions (cf. conditions de validation ci-dessous).

## CONDITIONS D'EVALUATION ET DE VALIDATION :

Participer activement à l'ensemble de la formation (feuille d'émargement)

Satisfaire aux épreuves certificatives lors d'un exercice d'accident simulé (fiche d'évaluation et référentiel de l'INRS)

## CONTENU DETAILLE :

### **1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise**

- 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

### **2. Protéger de façon adaptée**

- 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

### **3. Examiner la victime**

- 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
- 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

#### **4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime**

- 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
- 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

#### **5. Secourir la victime de manière appropriée**

- 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
  - 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
  - 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

#### **6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise**

- 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

#### **7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail**

- 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

#### **8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention**

- 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration